

La langue luxembourgeoise et son enseignement en Moselle (France)

Moien dir Leit,

Mäin Numm ass Jo NOUSSE. Ech wunnen zu Siirk (Sierck-les-Bains) : do wou Frankräich, Lëtzebuerg an Däitschland sech gläichzäiteg e Kuss op de Mond ginn, wat ouni Zweifel «*problèmes de langues*», also zu Sproochprobleme féiert !

Als Beruff sinn ech Professeur des Ecoles. Zënter 2 Joer hunn ech d'traureg Éier den éischte a bis well den eenzegen Statsbeamten a Frankräich ze sinn, dee vollzäiteg eis Sprooch ënneriicht. Ech sinn täteg als «*Chargé de Mission pour l'enseignement du luxembourgeois*».

Ech wëll iech et direkt soen: ech si kee Forscher. Ech sinn een engagéierte Bierger, dee fir séng Mammesprooch - awer och fir de Sproocherecht - sech beméit ze kämpfen. Einfach gesot: ee Sproochepartisan !

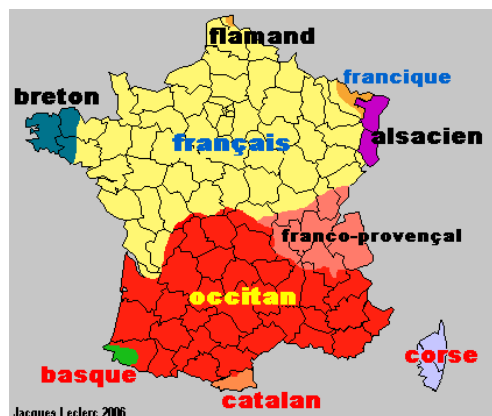
A well ech jo haut net a Frankräich sinn, wëll ech iech, bevir dat ech vun eiser lëtzebuergescher Sprooch schwätzen, och ee kurzen Iwwerbléck op d'Situatioun a mäim Land ginn.

« *Le vrai territoire d'une langue est le cerveau de ceux qui la parlent* », wéi et sou dacks a sou fäin an eise Kulturministerium gesot gëtt, ass jo e schéine Spruch, awer méi genee wëll ech trotzdem mat iech sinn : 75 regional a Mannerheetsproochen ginn op em franséischen Territorium geschwaet. Di meescht Villfalt vu Sproochen fannt dir an eise Kolonien, zum Beispill a Kanakland (Nouvelle-Calédonie), a Polynésien oder an der franséischer Guyana.

75 Sproochen, an dat nëmmen wann een di Sproochen zielt di an eise Land e Sproochraum (oder e Stéck Sproochraum) hunn. Dat heescht ouni d'Migratiounssproochen an d'Diasporasproochen derbäi ze zielen, di e puer Milliounen Leit an eise Land schwätzen. Wéi de berühmte Psycholinguist Dalgalian et sou gutt beschreiw: « *La France possède le plus grand gisement de langues d'Europe et elle s'assied dessus et n'en fait rien !* ».

Eng Emfro vun der INSEE huet am Joer 1999 bewisen dat:

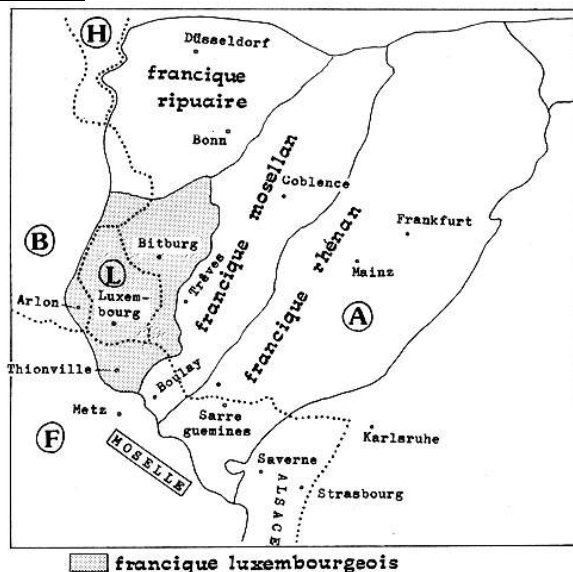
- *26% des Français déclarent avoir appris une langue autre que le français pendant leur enfance. Un tiers seulement de ce panel déclare avoir transmis cette langue à ses enfants.*
- *Pour la langue bretonne par exemple, le taux de non-transmission est de 90%.*
- *Les langues de France ne se transmettent quasiment plus dans le cadre familial.*



On remarque avec stupéfaction que, lors de cette enquête INSEE, 210.000 « Allemands » ont été recensés !!!!! On va s'apercevoir au long de mon exposé que ce terme, erroné bien sûr, est utilisé presque systématiquement pour désigner les habitant-e-s de la Lorraine francique. Il s'agit là d'une bien vilaine survivance, entre autres, de la propagande pétainiste qui avait cours pendant la période d'occupation allemande et stigmatisant les habitants d'Alsace-Moselle en tant que « Boches de l'Est » !

On passe maintenant chez nous, qui est aussi chez vous puisque nous appartenons à la même aire linguistique.

L'aire linguistique francique



On voit bien sur cette carte réalisée par le sociolinguiste Daniel LAUMESFELD que l'aire linguistique francique en Moselle n'est que la partie française d'un immense iceberg transfrontalier.

L'aire linguistique francique en Lorraine



Sur cette carte, on se rend aisément compte du caractère fortement infrarégional de l'aire linguistique du francique qui ne représente qu'un ½ département sur les quatre que compte la région Lorraine.

L'aire linguistique francique en Moselle



Sur les 4 variantes du francique, 3 sont représentées en France : le francique rhénan, le francique mosellan et le luxembourgeois, que nous appelons également « francique luxembourgeois » ou « Lëtzebuergescher Platt ».

Topographie francique du canton de Sierck-les-Bains



An lo ass den aktuellen Epizenter vun eisem Thema : de Kanton vu Siirk wou zu Zäit di Fro vum Ennericht vun der lëtzebuergescher Sprooch endléich a Débatt këmmt.

Voici tout d'abord un chiffre devrait faire percevoir à toutes et à tous la place ridicule réservée à ces langues régionales et/ou minoritaires dans le service public d'éducation: en France, seulement 0,7% des élèves bénéficient d'un enseignement d'une langue régionale selon les chiffres du Ministère de l'Education.

Le Moselle est par ailleurs le dernier département français pour lequel les textes officiels ont décrété l'arrêt des punitions et vexations pour les élèves qui s'exprimeraient en dialecte à l'école. (Bulletin Départemental de l'Education Nationale. Septembre 1987).

Firwat de Platt ?

Les différentes initiatives pour le droit linguistique francique en Moselle, quelles qu'elles soient, ont toujours intégré leur combat dans un combat plus général, celui des Droits de l'Homme.

Dès sa naissance au milieu des années 70, le mouvement linguistique et culturel francique contemporain s'est écarté de toute « revendication territoriale » (hormis l'épisode plutôt anecdotique d'un mouvement irrédentiste ayant présenté des candidats franciques lors des élections cantonales au Pays des Trois Frontières dans les années 80) et s'est inscrit dans une démarche centrée autour des droits linguistiques et culturels. Il me semble important de présenter ici deux types d'argumentaires exposés par les promoteurs du francique. Ils peuvent vous être utiles dans l'Arelerland.

Voici un argumentaire syndical, il émane de la FSU, le principal syndicat enseignant en France et particulièrement représentatif en Moselle. Le panel argumentaire des associations franciques, notamment « Wéi laang nach ?.. », en est très proche

Pourquoi le francique luxembourgeois ?

- Bénéficiant à la fois du statut de langue nationale d'un pays voisin et de celui de langue régionale (le francique luxembourgeois est territorialisé depuis plus de 15 siècles au Pays des Trois Frontières), le luxembourgeois figure au Plan Langues de l'Académie de Nancy-Metz et participe de la diversification de l'offre linguistique en Moselle.
- Le francique luxembourgeois, plus que tout autre langue enseignée dans le pays thionvillois, permet aux apprenants de retrouver dans leur entourage des éléments linguistiques et culturels propres à enrichir leur apprentissage. De fait, le luxembourgeois constitue un ciment intergénérationnel.
- La connaissance du luxembourgeois est sans conteste un atout économique majeur pour accéder au marché de l'emploi au Grand-Duché du Luxembourg. Par voie de conséquence, l'enseignement du luxembourgeois dans la région thionvilloise concerne également à l'heure actuelle des centaines d'adultes qui s'initient ou réapprennent cette langue en cours du soir.

- La langue luxembourgeoise n'est nullement en concurrence avec l'enseignement des langues étrangères. Bien au contraire : son appartenance à la famille linguistique germanique ainsi que sa très forte diphtongaison lui permettent tout naturellement de précéder et d'accompagner l'apprentissage de l'allemand et de l'anglais en collège.
- De plus, des milliers de mots français proviennent du francique.
- Cette initiation constitue une ouverture sur l'interculturalité et le trilinguisme au Pays des Trois Frontières ainsi que sur la citoyenneté européenne.
- Le Collège de Sierck-les-Bains propose le luxembourgeois de la 6^{ème} à la 3^{ème} dans le cadre de l'option « Langue et Culture Franciques ». Cette option est validée au Brevet des Collèges.
- Le luxembourgeois est également une option au Baccalauréat (Langues et Cultures Régionales).

Voici maintenant des éléments d'un argumentaire plus « interculturel » présenté par Marielle RISPAIL, infatigable linguiste qui travaille depuis des années sur la question du francique.

Il faut enseigner le Platt aux petits et aux grands enfants :

- parce que l'avenir sera fait de nos différences en contact.
- parce que toute la vie langagière de la région est imprégnée de platt (les rues, les noms de villages, les noms des gens, les mots familiers, le français régional, le nom des lieux, des plats, etc.) et qu'on ne peut pas vivre étranger dans une région.
- parce que celui qui ne s'est pas enraciné ne pourra pas s'envoler : sans assise linguistique identitaire, pas de réussite scolaire possible dans les autres disciplines.
- parce que connaître notre différence fait comprendre celle des autres et que le monde de demain doit être fait de gens qui se comprennent et non pas qui se battent.
- parce que le métissage est la seule façon pour la vie d'avancer.

De Kampf fir eis Sprooch an der Schoul.

Jean-Marc BECKER, président de l'association francique „Wéi laang nach?..“ a suivi toutes les étapes du combat pour permettre enfin la présence du francique luxembourgeois dans le service public d'éducation. Il n'a malheureusement pas pu être présent aujourd'hui. Voici l'historique qu'il a réalisé :

L'officialisation de l'enseignement des langues régionales en France remonte au début des années cinquante, avec la loi Deixonne de 1951 qui donnait pour la première fois un cadre à la prise en compte par l'Education Nationale de certaines langues : occitan, breton, etc... Bien sûr le francique ne faisait pas partie de la liste.

Jusqu'à présent la seule politique menée en Moselle est en faveur de l'allemand, qui est considéré par l'administration comme la langue régionale exclusive de la Moselle germanophone. Cela se traduit dès 1973 par la mise en place d'un enseignement de l'allemand à l'école primaire en CM1 et CM2, avec la méthode Holderith (sur le modèle de ce qui se pratique en Alsace). C'est d'ailleurs la définition de la langue régionale en Alsace énoncée par le recteur d'Académie Deyon qui va constamment servir de référence aux autorités académiques en Moselle pour barrer la route à toutes les initiatives en faveur du francique : la langue régionale « des pays mosellans » est l'allemand sous sa forme écrite et les dialectes sous sa forme orale, avec pour conséquence des mesures prises uniquement pour l'enseignement du Hochdeutsch pur et simple. Cette position ne variera pas d'un pouce, jusqu'en 1995, où petit à petit la porte va s'entrouvrir pour le luxembourgeois.

Quelques dates-clés :

- 21 juin 1982 : Circulaire Savary : donne un cadre à l'enseignement des langues régionales et précise différentes modalités d'enseignement.
- Janvier 1983 : Projet de maître itinérant déposé par Jo Nousse (8 écoles concernées : Launstroff, Merschweiller, Montenach, Grindorff-Bizing, Apach, Inglange, Beyrenles-Sierck, Budling, avec 12 délibérations de conseils municipaux). En juin 83 : 85,3% des familles concernées se déclarent favorables. Le projet est rejeté par l'I.A., car ne faisant pas partie d'un dispositif existant.
- 1984 : Circulaire Académique sur l'enseignement des langues qui ne laisse place qu'à l'enseignement de l'allemand sous couvert de langue régionale.
- 1985/86 : Concours CAIMF (Maîtres-Formateurs), option Langues et Cultures Régionales : Jo Nousse demande à passer une épreuve en francique luxembourgeois en lieu et place de l'allemand. Courriers de refus du recteur et de l'Inspecteur d'Académie. Recours devant le Tribunal Administratif.
- 10 septembre 1990 : Nouvelle circulaire Académique : Voie Spécifique Mosellane (VSM). Le francique n'y est évoqué en préambule que comme un tremplin vers l'allemand. C'est toujours le seul enseignement de l'allemand qui est imposé.
- 30 avril 1991 : Décision du Tribunal Administratif de Strasbourg qui annule les décisions de l'I.A. et du Recteur pour « abus de pouvoirs ».
- Juin 1993 : Questionnaire sur l'enseignement des langues vivantes. Pour la première fois, on y fait référence nommément au francique (sous ses trois variantes). Mais le questionnaire est envoyé dans les écoles de la zone dialectophone le 17 ou 18 juin (en avril ailleurs !) avec retour pour le 26 juin ! Et surtout obligation pour un éventuel enseignement du francique de consulter les parents et de réunir le Conseil d'Ecole : mission quasi impossible à quelques jours des vacances !

- 3 mai 1995 : Entrevue avec l'Inspecteur d'Académie (la Xième !). A notre grande surprise, Mme Roger s'engage à mettre en place un enseignement du luxembourgeois sous réserve d'une enquête préalable dans les familles.
- Juin 1995 : Enquête sur le secteur de Sierck : 51,2 % de réponses positives, malgré la forme du questionnaire qui précisait en caractères gras que « cet enseignement se ferait, pour l'élève, en lieu et place de l'enseignement de l'allemand ou d'une autre langue vivante » !
- 1995/96 : Mise en place de stages de formation.
- A partir de la rentrée 1996/97 : Enseignement à Rustroff, Berg-sur-Moselle et Ritzing-Launstroff, puis au collège de Sierck où le club qui fonctionnait depuis plusieurs années déjà est transformé en « Option Langue et Culture Francique ». Le luxembourgeois est intégré à la Voie Spécifique Mosellane, qualifiée de « voie sans issue » par le mouvement francique.
- Depuis 2001, mise en place progressive d'un enseignement à Sierck.
- Juin 2003 : Première réunion du Conseil Académique des Langues Régionales (créé le 6 février 2003..... suite à un décret paru le 31/07/2001 !). L'administration fait surtout état de ses efforts en faveur de l'allemand. Les associations protestent et demandent comme toujours que le francique soit pris en compte et que pour le cas du luxembourgeois, tout soit mis en oeuvre pour que son enseignement s'étende et que soit répondu à la demande des parents.
- Juin 2004 : Nouvelle réunion du Conseil Académique. Suite à un sondage très contestable effectué sur une poignée d'écoles, l'I.A. autorise l'enseignement du luxembourgeois à Montenach. Par ailleurs, la possibilité de créer un poste de maître itinérant est avancée.
- Janvier 2005 : Au cours d'une réunion d'un groupe de travail à l'Inspection Académique., M. Darras, I.A., s'engage à créer le poste de maître-itinérant à la rentrée 2005.
- A la rentrée 2005/2006 : Création d'une « mission » de maître-itinérant à temps plein sur le secteur de Sierck, à renouvellement annuel. nb : tous les autres enseignants assurant à temps plein l'enseignement des langues et des cultures régionales en France –ils sont plusieurs centaines - sont sur de véritables postes.

La situation actuelle : les acquis et les carences.

Suite à la création du Conseil Académique des Langues et Cultures Régionales, l'enseignement du luxembourgeois connaît un développement positif depuis 2005.

Jouissant à la fois du statut de langue étrangère (le luxembourgeois est depuis 1984 la langue nationale du Luxembourg) et de langue régionale (le francique luxembourgeois est territorialisé depuis plus de 15 siècles dans l'arrière-pays thionvillois), le luxembourgeois fait

l'objet de nombreuses demandes parentales et les enquêtes organisées par l'administration ont toutes dégagé une majorité de demandes en faveur de cette langue.

Constats actuels.

A l'heure actuelle, l'enseignement du luxembourgeois dans le service public d'éducation se concentre autour du secteur de recrutement du Collège de Sierck-les-Bains et concerne cette année scolaire 376 élèves. Des Professeurs des Ecoles habilités, une Intervenante Extérieure, un Professeur de Collège et un PE chargé de Mission assurent cet enseignement.

Dans le premier degré, il est dispensé de la Grande Section de maternelle au CM2, notamment à Sierck, dans les RPI de Launstroff-Manderen-Ritzing et de Kirsch-Montenach-Rustroff. Le luxembourgeois est enseigné également à la maternelle de Koenigsmacker et à un groupe d'élèves à l'école de Gavisse. En élémentaire, les réalisations pédagogiques de deux stages sont investies aux cycles II et III. Il reste cependant du travail à accomplir dans la production d'outils pédagogiques pour néo-apprenants.

Au Collège, l'option LCF (Langue et Culture Française) mise en place il y a une douzaine d'années se poursuit de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Des stages de formation continue ont permis l'élaboration d'une méthode thématique en 13 unités destinée aux classes 6^{ème} et 5^{ème}. Les 4^{ème} et 3^{ème}, quant à eux, utilisent la méthode « Lëtzebuergesch fir all Dag ».

L'enquête prévue en 2007 dans le 1^{er} degré sur tout le secteur de recrutement du collège de Sierck-les-Bains et la mise en place d'une option luxembourgeois dans un second collège situé dans l'aire linguistique luxembourgeophone permettront à court terme la poursuite du développement de cet enseignement. La perspective d'une future coopération pédagogique transfrontalière avec le Luxembourg est de la plus haute urgence dans ce domaine.

Les chiffres :

Voici un tableau représentant les chiffres de l'enseignement du luxembourgeois en France en ce qui concerne le service public. Il n'y a aucun enseignement du luxembourgeois dans les écoles privées.

Enseignement du luxembourgeois - langue et culture régionale dans le cadre de l'Education Nationale.

Effectifs année scolaire 2006/2007 (situation septembre 2006)

Classes	Nombre d'élèves
Rustroff GS	12
Montenach CP/CE1	20
Montenach CE2/CM1	18
Kirsch-lès-Sierck CM2	14
Sierck GS	26
Sierck CP	31
Sierck CE1	29
Sierck CE2	21
Sierck CM1	22
Sierck CM2	27
Gavisse (groupe Berg)	3
Koenigsmacker GS	30
Manderen GS	15
Merschweiller CP	14
Ritzing CE1/CE2	26
Launstroff CM1/CM2	14
Collège de Sierck-les-Bains 6ème	14
Collège de Sierck-les-Bains 5ème	27
Collège de Sierck-les-Bains 4ème	5
Collège de Sierck-les-Bains 3ème	7
Total 2006/2007	376

A titre de comparaison : en 2004-2005, 164 élèves bénéficiaient de l'enseignement du luxembourgeois. L'année scolaire dernière (2005-2006), ils étaient 327.

Toutes les écoles qui enseignent actuellement le luxembourgeois sont entrées dans le dispositif suite à des enquêtes au cours desquelles une majorité de parents d'élèves s'est prononcée pour un enseignement de la langue luxembourgeoise et de la culture francique. Cet attachement majoritaire des familles du Pays des Trois Frontières au droit à un enseignement de la langue régionale francique luxembourgeoise a toujours été confirmé par ces enquêtes. Il n'a pas faibli. Ce sont aujourd'hui des familles dont l'un ou les deux parents travaillent au Luxembourg qui sont très majoritairement porteuses de cette demande car elles comprennent très bien l'atout économique fondamental que représente la connaissance du francique luxembourgeois dans notre espace transfrontalier.

Les carences :

La situation n'est pourtant pas rose : le terrible manque d'investissement, à tous les niveaux, du Conseil Général (Département de la Moselle) et du Conseil Général (Région Lorraine) dans la prise en compte de la langue et de la culture francique apparaît au grand jour quand on le compare à ce qui est réalisé par ces mêmes instances dans toutes les autres régions de France concernées par une langue régionale.

Les freins administratifs ne manquent pas. Depuis une trentaine d'années, un nombre incalculable de tracasseries, de mauvaise volonté dans la mise en place de dispositifs pourtant prévus par les textes officiels ont fini par lasser la plupart des personnes engagées dans ce combat. Se rendra-t-on compte un jour de l'immense gâchis provoqué par cette surdité administrative à la question de la langue régionale francique en général et du luxembourgeois en particulier ?

Enfin, le Grand-Duché du Luxembourg joue à l'Arlésienne en étant absent de tous les débats, comme si sa langue nationale n'était pas pratiquée ailleurs qu'au Grand-Duché.

Ses responsables politiques et administratifs de tous bords ne se sont quasiment jamais fait entendre pour demander un ensemble d'aménagements au niveau du droit linguistique -par le biais notamment de partenariats institutionnels- permettant à la langue luxembourgeoise d'être vraiment un vecteur positif d'intégration au sein de cet espace interculturel et transfrontalier situé au cœur de l'Europe.

Le triste exemple du « bloen Hirsch »(Luxembourg et Grande Région 2007 Capitale européenne de la culture) nous montre combien le luxembourgeois, seule langue commune de cette « Grande Région », est scandaleusement passé à la trappe.

Tout reste à faire en la matière. Mais il est évident que c'est le Luxembourg qui possède les clés qui permettraient de libérer des moyens et des perspectives pour la pratique linguistique luxembourgeoise, extrêmement menacée dans ses aires linguistiques en France, en Belgique et en Allemagne.

Jo Nousse

Petite bibliographie sélective :

- Daniel Laumesfeld « *Le Mouvement francique* ». Editions L'Harmattan, Paris, 1996.
- Jean-Louis Kieffer « *Le Platt lorrain de poche* ». Editions Assimil, Paris, 2006.
- Marielle Rispaïl « *Le francique : de l'étude d'une langue minorée à la socio-didactique des langues* ». Editions L'Harmattan, Paris, 2003.
- « Ennerwee mam siirker Iesel / Chemin faisant avec l'âne de Sierck ». Guide collectif. Ecole maternelle de Sierck-les-Bains, 2006.

